BUREAUX : MUR NAIN, 1. 10 f. » 19

ment continue, avis contrair

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Ou s'abonne et on reçoit les annonces : A ROUBAIX, aux bureaux du journai, rue Main, 1 ; A POURCUING, che A PARIS, chez MM, flavas, Laffité-Bullier et Cie, place de la Bouri

ROUBAIX. 23 JUIN 1871

Elections du 7 juillet A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NORD

Candidats du Comité national: De NÉDONCHEL, propriétaire-agriculteur, Maire de Jolimetz, près Le Quesnoy

Alfred DUPONT, Avocat à Douai, ancien Bâtonnier, President de la société d'agriculture, sciences et arts.

Les membres du Comité national qui ont concouru aux élections du 8 fevrier se sont réunis à Lille dans le but de présenter les deux candidats à élire le 2 juillet en remplacement de MM. Thiers et Changarnier

MM. de Nédonchel et Alfred Dupont it été proclamés candidats du comité national

M. de Nédonchel, un des grands propriétaires de l'arrondissement d'Aves nes, a une réputation d'indépendance justement acquise. Les intérêts agricoles du Nord lui sont particulièrement con-nus. Il touit aussi d'une légitime in-fluence dans les arrondissements de Douai, Dunkerque et Hazebrouck. Ses principes religieux et politiques sont parfaitement posés : La religion catho-lique est pour lui la base de la société. En politique, il veut l'alliance de la mo-narchie héréditaire avec les libertés constitutionnelles. Il veut la décentralisa tion administrative, et pour le commerce, une protection sagement limitee

M. Alfred Dupont, de Douai, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, est une des premières intelligences du pays ; il a acquis au barreau de Douai une très-grande considération. Sa place est marquice à l'Assemblée. En politique, M. Dipont est pour la monarchie constitu-tionnelle; et, pour le moment, il juge nécessaire d'appuyer le pouvoir provi-soire de M. Thiers; il n'est pas du nombre des impatients, et il saura attendre le jour où le pays sera suffisamment préparé à fixer ses destinées.

Le choix des candidats du comité na tional, me peut manquer d'ètre ratifié par la majorité des électeurs.

Il résulte de la situation financière présentée par M. Thiers que nous de-vons pourvoir au paiement de huit mil-

CINQ MILLIARDS extorqués à main armée, par la Prusse;
Trois milliards affectes aux dépenses

des gouvernements pendant la guerre. Il est utile de constater que les trois milliards sont représentés par Sept cent cinquante millions emprun-

tés par l'empire ; Deux cent cinquante millions emprun-tés par la délégation de Tours.

Un milliard trois cent trente millions empruntés à la Banque.

Cinq cent millions empruntés aux s d'épargne.

Voilà donc ce que nous coûtent les folies faites sous l'empire, où, comme on l'a dit trop bien, tout a été faux, même

Il est à remarquer que cinq milliards au moins sont à mettre au compte de la dictature et du fel aveuglement du citoyen Gambetta.

L'Emprunt sera émis à 82.50, payables en dix-sept termes. Le premier versement sera de 150/0.

La souscription sera ouverte du 26 au des auront atteint le chiffre de 2 mil-

Les causes de l'insurrection de l'aris

L'Assemblée s'occupe de chercher les causes de l'effroyable insurrection qui a épouvanté le monde. Il n'est pas besoin d'un grand effort pour les découvrir. Ces causes tiennent toutes à l'ordre moral. Une société sauvage nous est apparue, et pour que ce sinistre phénomène ait été possible, il a fallu l'absence de toute notion de Dieu, de justice et de devoir. Rien de pareil ne s'était vu chez aucun peuple de la terre; le paganisme, tombé si bas par la chute des mœurs, n'a pas

connu cette collection de scélératesses sur toute la ligne : la crainte de dieux exerçait toujours un certain empire au sein du polythéisme. Les communards de Paris ont commis tous les crimes imaginables contre Dieu, contre les hommes, contre la patrie, parce qu'ils s'é-taient placés en dehors de toute loi. Pour donner de tels spectacles en pays chré-tien, il faut une chute d'une incommen-

surable profondeur.

Le Christianisme est remplacé par le délire de la perversité humaine. Comment a-t-on pu en venir là? C'est moins long et moins difficile qu'on ne pense. Un abime de misères et d'horreurs s'ou-vre la où Dieu n'est plus. Les professeurs d'athéisme et de matérialisme sont les grands coupables; la génération nous venons de voir à l'œuvre a été formée à leurs écoles. On lui avait dit que la satisfaction desappétits grossiers était la grande affaire en ce monde et que le tombeau était la fin de tout. La Revolution se trouve aisément en accord avec ortes d'enseignements; elle est sentiellement antichrétienne, et tout révolutionnaire résolu entend ne rien respecter.

Maintenant representez-vous dans une ville comme Paris deux cent mille individus enflammés de ces passions à la fois stupides et atroces, de ces haines contre tout ce qui possède, contre tout ce qui dépasse; mettez cette masse d'hommes au milieu d'événements malheureux et d'une portée inconnue; laissez à leur disposition les moyens de nuire, les ressources de la resistance, les armes pour la lutte, et soudain apparaît le dan-ger. Le gouvernement du 4 septembre, obligé de soutenir un grand siege, s'est trouvé, dans les murs de la capitale, en présence d'une organisation mystéricuse et menaçante; il s'est senti faible à son égard parce que c'était elle qui l'avait fait; il était une nuance modérée que la Révolution se réservait de battre en brèche. L'Internationale, expression puische. L'Internationale, expression puissante de la faction cosmopolite, se posa en face du 4 septembre, qui se crut obligé de la ménagor.

Ces condescendances doivent être mises au rang des causes principales de l'insurrection. Elles ont elargi la plaie et favorisé les desseins pervers. Rien de préservateur ni de repressif ne s'est rencontré durant le siège de Paris. Les ja-cobins avaient leurs franches coudées ; les débordements allaient leur train; les discours incendiaires out précédé le pétrole. Il v avait comme une politique de hasard et d'aventure au milieu du drame de ce siège qui offrit de si beaux côtés; on armait les repris de justice pai pru-dence, et l'on était magnanime lorsqu'il aurait fallu ètre vigoureux.

Le mélange d'incurie et d'étourderie qui composait la politique intérieure de l'aris se dessina plus encore après la capitulation. Le désarmement de la garde nationale, proposé par M. de Bismark, rendait l'insurrection impossible; M. Jules Favre s'y refusa. Il se serait repro-ché comme un crime tout sentiment de défiance à l'égard des bons patriotes de Paris. Il en a demandé pardon à Dieu et aux hommes, mais, en politique, le re-pentir n'efface pas les fautes.

Ce ne sont plus des ménagements que rencontre dans Paris la faction révolutionnaire, après la reddition de la cap tale, c'est une parfaite liberté; ou plufôt le gouvernement agit comme si cette faction n'existait pas. La faction se renforce, se déploie à sa guise, met la main sur les canons et les munitions, et, pendant ce temps, le gouvérnement, qui semble tout ignorer, n'est occupé que d'une pensée: faire partir de Bordeaux l'Assemblée pour l'établir à Paris ou à Versailles Le 18 mars, le gouvernement commence à y voir clair; il fuyait devant des forces dont il ne soupconnait pas l'existence, et qui n'ont pu être domp-tées que par l'héroïque effort de notre armée renaissante.

On pourrait faire un volume avec ce que nous venons de constater en quelques mots rapides; les éléments détesta-bles accumulés dans Paris l'ont été surtout par la politique du second empire Bonaparte avait du goût pour l'Internationale; il mettait sa gloire à se dire so-cialiste; il avait espéré pouvoir diriger cette vaste société secrète qui consume l'Europe et dont l'énergie sauvage s'é-tait concentrée dans Paris; mais on ne gouverne pas ces machines de destruction, on est emporté par elles. Le gouvernement du 4 septembre s'est trouvé, par son origine, impuissant à tenir tête à une organisation formidable; ses principes ne lui laissaient pas la liberté de se mettre en travers. Il n'a pas mieux

réussi dans la défer Un mot peut tout resumer: l'empire avait amassé le mal la république de l'emplosien.

Lettres à M Thiers IV LE DEVOIR ET LE DROIT

Savez-vous, monsien quelle immense tâche est dévolue à ce u qui sera charge de réparer les malheus de la nation?

La France est toute à refaire moralement et matériellement. Les caractères sont affaissés, il faut les relever; les mœurs sont corrompues, il taut les purifier; la fibre patriotique semble morte, il faut la ranimer; il faut ramener leçalme dans les esprits e la paix dans lance, par la solution équitable de toutes les questions politiques, religieuses et sociales que la révolut on a soulevées; rétablir l'unité morale de la France; rendre la vie à l'agricultère, à l'industrie, au commerce; restaure nos finances par de prudentes économes; reconstituer l'armée sur un plan lus large et plus équitable; donner enfit à la France des alliés solides et lui faire des annis chez taus les paralles même chez se adveralliés solides et lui faire des amis chez tous les peuples, même chez ses adver-

Par quel bout conviert-il de prendre ce travail de reconstruction nationale En vérité, je l'ignore: mais ce que je sais bien, c'est que le devoir est la base de tout édifice social et que, tant qu'on n'au-ra pas rendu à l'idée du devoir tout son empire sur les consciences, on n'aura rien fait; je sais aussi que quand l'idée du devoir ama repris sa lorce, nous pourrons considérer la France comme

Le devoir et le droit sont des termes correlatifs qui se supposent mutuelle-ment et qu'on ne peut concevoir l'un sans l'autre. Chose singulière pourtant! nous les trouvons toujours séparés. Le code des chrétiens l'Evangle, nous parle souvent de nos devoirs et ne nous dit pas un mot de nos droits, tandis que la révolution a placé en tête de sa constitution la nomenclature fastueuse des droits de l'homme et ne lui dit rien ou presque rien de ses devoirs. Or, il est arrivé que, sous l'influence de l'Evangile, les hom-mes ont recouvré leurs droits, et que, sous celle de la révolution, ces droits, dont on se préoccupait exclusivement, dont la pensée exaltait les têtes, enfan-tait à la fuis des actes d'héroïsme et des crimes atroces, transformait les hommes en héros et en bètes fauves, ces droits ont été tous méconnus, foulés aux pieds et que nous y avons perdu même le pre-mier de tous, le plus général, celui qui constitue la dignité humaine : le droit au

respect. La raison en est simple. Le devoir est la sauvegarde du droit Qu'on oublie Pidée du devoir, celle du droit se trou-ble, s'obscurcit et s'efface, il ne reste plus que des forts et des faibles, des maîtres et des esclaves; il ne reste d'autre droit que celui du plus fort. Failes revivre, au contraire, l'idée du devoir, celle du droit se dégage, s'éclaircit et devient une puissance. Le faible qui peut crier: « C'est mon droit », est très fort quand il s'adresse à des hommes qui connaissent leurs devoirs, et qu'il les connaît lui même; mais c'est un mot vide de sens quand il frappe les oreilles d'hommes qui ne sont point pénétrés de de pensée de leurs devoirs, ou qu'il sort de la bouche de ceux qui ne remplissent pas leurs propres obligations.

Personne n'ignore combien les développements de l'incrédulité et de l'indifférence, ainsi que l'entraînement tou-jours croissant des appétits sensuels, ont affaibli le sentiment de devoir. Tout le monde convient qu'ilest urgent de le ranimer dans les cœurs si l'on veut tirei la France de l'abaissement où elle est

Est-ce vous, dites noi, qui,à l'aide de l'idee républicaine, opèrerez cette réforme dans les esprits ? Est-ce vous qui les ramènerez à la préoccipation du devoir? Avouez votre impuissance et celle de la république à opérer use semblable révolution. Vous m'objecterez peut-être que le rétablissement de la loi monarchique n'aura pas à cet égarc une plus grande efficacité. C'est une erreur.

Quand Louis-Philipe, oubliant ses devoirs de parent, de prince, de sujet et de Français dont il devait le premier exemple à la nation, couronna le crime d'une longue conspiration par une usur-pation iufàme, il porta, par cet acte même et par son succès, un coup mortel à

Napoléon ne dut pas moite funeste sous ce raprort. Il eut beau dire qu'il n'avait pas trahi sa famille comme Louis-Philippe, et que la couronne qu'il mettait sur sa tête, il l'avait trouvée dans la rue; il eut beau dire qu'il n'ettait sort de de la féraitife que pour rentrer dans le droit, il n'effaca point sou double crime contre le droit et contre la légalité, et l'amnistie que la peur lui fit accorder par le soft age universel put le consolider pour vingt ans sur sont one usurpé, mais ne put emuècher l'influence malmais ne put empêcher l'influence mal-heureuse que cet acte exerça sur les

Representez-vous maintenant la na-tion française revenant à la loi fonda-mentale et accomplissant aissi un grand devoir: représentez-vous le prince sage, devoir; representez-vous le prince sage, sans ambition personnelle, acceptant la leurde charge que lui impose la loi, que lui imposera la confiance du pays; croyez-vous qu'un tel spectacle ne frappera pas vivement les imaginations et ne restaurera pas dans les consciences la granda pensée du devoir? la grande pensée du devoir ? L'influence qu'il exercera sera passagè

re, je le sais Je sais encore que le mai agit vile et que le bien s'ouère le terrent re, je le sais Je sais encore que le mai agri vile et que le bien s'opère lentement. Pour que cette idee reprenne sa puis-sance sur les volontés, pour qu'elle les domine, les soumette et les transforme, il faut une influence plus forte et sur-tout plus constante; il faut l'influence de la religion.

de la religion.

La religion.—et il est bien entendu que
je veux parler du christianisme—la rebigion determine seule avec netteté tous
nos devoirs; seule, elle a le droit d'en
prescrire l'observation; seule, elle peut
leur donner dans la conscience de l'homme une sanction à laquelle nul ne saurait é happer; seule enfin, elle peut élèver l'âme, au-dessus des appétits et des intérêts matériels et y faire naître la plus incroyable et la plus noble des pasions, la passion sainte de de cir par ju'elle peut seule faire trouver de douce joies dans le sacrifice et d'inénarrables voluptés dans le martyre.

Vous me direz peut-être que vous laisserez assez de liberté à la religion pour qu'elle puisse exercer son influence salutaire. Je veux le croire: mais pensezvous que votre avenement à la prési-dence de la république soit immédiatement salutaire à l'idée religieuse? Vous ne pouvez pas le présumer. Il en serait autrement du rétablissement de la monarchie nationale.

Songez bien qu'il ne s'agit pas ici de la création ou du renouvellement d'une monarchie quelconque, mais du réta-blissement de la monarchie très-chrétienne. Cette monarchie a recu l'empreinte du christianisme à sa naissance et l'a conservée à travers les siècles : elle a grandi et prospéré avec lui; et toutes les fois que la révolution a voulu frapper le christianisme, elle a dû passer sur le corps de la monarchie; elle a dû briser le trône avant d'abattre la croix. J'ai parlé du vice originel de la république. En bien! le christianisme est, si l'on veut me permettre cette expression, le vice originel de la monarchie. Elle ne s'en lavera jamais. Les révolution-naires le sentent bien, et la haine instinctive qu'ils portent à cette monarchie n'a pas d'autre cause. Or, si la république produit toujours et infailliblement une effervescence révolutionnaire et anti-chrétienne, la venue d'Henri V y serait le signal d'un mouvement religieux qui

étonnerait le monde, Il suffirait alors de laisser ce mouv ment, en quelque sorte instinctif, se de-velopper et grandir librement, pour que l'action du christianisme s'étendît, devînt irrésistible, et transformat la France sans le secours de lois répressives

est ainsi chie exercerait une influence puissante et immédiate sur les masses pour y réta-blir l'idée trop longtemps oubliée du de-

S'il est vrai, comme je crois vous l'avoir prouvé, que le devoir est le vrais fondement du droit, il est incontestable qu'en restaurant l'idée du devoir, on rétablira aussi la puissance du droit, et je pourrais clore ici cette lettre; mais on a répandu tant de préjugés contre la mo-narchie que quelques explications me paraissent encore nécessaires.

On a coutume de représenter les rois comme des maîtres absolus disposant à leur gré du bétail humain. Telles ont été, en effet, les tendances très maregées des monarchies païennes; telles sont, de nos

que les rois av istait un sante qui opprimai qu'ils étaient deven où l'aristocratie avai Cet écrivain avait ra les rois de France ont été leur institution même, les pl peuple; mais il a tort quand i les rois sont devenus inutil qu'il n'y à pas toujours des a primer, des droits à protéger bles à défendre ? L'aristocrat riale n'existe plus; mais l'aristo derne qu'on nomme le capital, i pas ses dangers?

Le patron ne tient-il pas dans la subsistance de l'ouvrier et de mille? La cupidité ne peut-elle ploiter la misère? Le capital, à s n'a-t-il pas besoin d'ètre proté la grève injuste, la révolte, les la grève injuste, la revolte, les mande de pillage prévoquées par des associtions illégales et factiouses? Jama peut-être le droit n'a eu autant besoi qu'aujourd'hui de protection, et cet protection ne peut être dévolue qu'à l'au torité légitime, au roi. Une autorité sûre d'elle-même, sur

rieure à toutes les vicissitudes de l'opi nion, mais en même temps chrétienne et, par suite, équitable, protégera hiet mieux la liberté contre les tyrans de ba-ctage et contre les désordres qui peuautorité sujette à toutes les nuclustions, à toutes les intermittentes du régime électoral, et surtout au chaos du régime révolutionnaire, qui passe sans règle de l'orléanisme à la république, de la république à l'empire. etc., etc.

Veuillez remarquer encore que l'idée de droit placée à la tête du pouvoir doit descendre naturellement d'étage en étage jusqu'au fond du corps social, de telle sorte que tous les droits de la nation, de la province, de la commune et des toyens trouvent un point d'appui natu-rel dans le droit même du chef de l'Etat; comme celui du souverain a sa raisor

d'être dans les droits de tous. Il ne faut pas dire qu'il y a antago-nisme entre les droits du souverain et ceux des citoyens. Le droit ne peut être opposé au droit. Il n'y a d'antagonisme qu'entre le droit et les passions qui en abusent. Un souverain abuse, quand il sort de son droit pour confisquer les dreits des quiets les quiets abusent droits des sujets; les sujets abusent quand ils sortent de leur droits pour entraver l'action légitime du souverain; mais quiconque abuse se perd infailliblement

En résumé, le roi n'a de droit que pour protéger le droit. Le droit du roi se trouve ainsi la clé de voûle de tous les droits.

Et ne parlez pas des inconvénients du pouvoir absolu; il ne s'agit pas d'un pou-voir qui se fait obéir par la contrainte, mais d'une autorité qui impose le respect, autorité qui est d'autant plus puis sante qu'elle est plus équitable, d'autant plus faible qu'elle se préoccupe moins des droits d'autrui.

Cette autorité, d'ailleurs, n'a jamais été absolue ; elle était enfermée dans de justes limites, chez les populations chré-tiennes, par cette loi supérieure, écrite dans la conscience de tous, qu'un dé-cret n'a de valeur qu'autant qu'il est équitable, et profitable au bien commun. Elle était surveillée et contenue, au be-soin, par l'Eglise, par les Parlements, par les Etats généraux et provinciaux qui pouvaient mettre un frein à toutes les tentatives de despotisme. Et certes, je ne voudrais retrancher aucune des ga-ranties sérieuses de la liberté des ciranties sérieuses de la liberté des ci-toyens, à cette condition pourtant que les droits de l'autorité seront garantis, eux aussi, contre toute usurpi contre toute révolte.

Je voudrais surtout protéger les droits et la liberté de tous contre toute entre-prise de la part du monarque par la grande pensée du devoir; car je suis convaincu qu'une nation dont les ci-toyens connaissent leurs devoirs est